

DGDA



Direction des Equipements et Logistique

DGDA/DG/DEL/2021/835

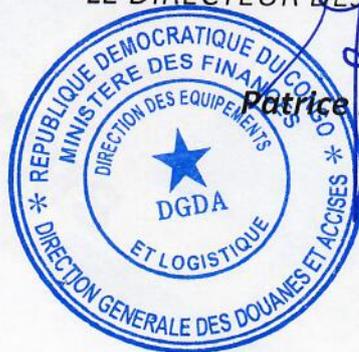
COMMUNIQUE OFFICIEL DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET ACCISES
(DGDA en sigle)

La Direction Générale des Douanes et Accises, DGDA en sigle, informe les usagers de la douane que les Tarifs des droits et taxes à l'importation et à l'exportation, institués par les Ordonnances-lois n°s 011/2012 et 012/2012 du 12 septembre 2012 telles que modifiées et complétées à ce jour, viennent d'être mis à jour suivant la version 2017 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

Les Tarifs mis à jour « en version papier » sont en vente au Local 015 de l'Immeuble abritant la Direction Générale des Douanes et Accises, sis Boulevard du 30 juin, Place le Royal à Kinshasa/Gombe.

Fait à Kinshasa, le 28 septembre 2021

LE DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE



Patrice MBUAKI MANOKA

C.I. :

- DG
- DGA (Tous)
- Directeurs Centraux (Tous)
- Directeurs Provinciaux (Tous)

Toujours davantage : aujourd'hui plus qu'hier et demain plus qu'aujourd'hui !